CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 48 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris
429 498 488 R.C.S. PARIS

Avis de réunion valant avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 22 juillet 2008 à 9 heures 30 au siège social sis au 48, rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

— Rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2008
— Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce
— Approbation des comptes arrêtés au 31 mars 2008
— Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2008
— Quitus aux administrateurs
— Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration
— Nomination d'un nouvel administrateur
— Renouvellement de mandats d'administrateurs
— Pouvoirs

Projet de résolutions

Première résolution . — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve :
— les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports
— elle constate que l'actif net s'élève au 31 mars 2008 à 13 721 791,77 euros divisé en 202 575,466 actions.

Deuxième résolution . — L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes, en application de l'article L. 225-38 du code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution . — L'assemblée générale constate que le résultat à affecter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 augmenté du report à nouveau s'élève à 258 753,80 euros.
Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer la somme de 257 270,84 euros entre toutes les actions et d'affecter le solde, soit 1 482,96 euros, en report en nouveau.
En conséquence, le dividende net par action sera de 1,27 euro. Ce dividende sera mis en paiement le 8 juillet 2008 et versé à chacune des actions existant à cette date.
Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les revenus affectés lors des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant unitaire	Crédit d'impôt	Affectation
2004/2005	0,45	Néant	Distribution
	-	-	Capitalisation
2005/2006	0,76	Néant	Distribution
	-	-	Capitalisation
2006/2007	0,67	Néant	Distribution
	-	-	Capitalisation

Quatrième résolution . — L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 30 mars 2007.

Cinquième résolution . — L'assemblée générale fixe à 4 245 euros le montant global des jetons de présence mis à la disposition du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

Sixième résolution . — L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur SICOMI-COOP pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2011. Il sera représenté au sein du conseil par Monsieur Jean FREBOURG.

Septième résolution . — L'assemblée générale, constatant que son mandat arrive à expiration, renouvelle pour une durée de trois exercices en qualité d'administrateur le CREDIT COOPERATIF ; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Huitième résolution . — L'assemblée générale, constatant que son mandat arrive à expiration, renouvelle pour une durée de trois exercices en qualité d'administrateur Monsieur François BERNIER ; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Neuvième résolution . — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôts et de publicité.

Le bilan, le compte de résultat, la composition des actifs, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.
En application de l'article R 225-71 du code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.
Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société Ecofi INVESTISSEMENTS, 48 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier). Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée.
Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société Ecofi INVESTISSEMENTS puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.
Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le conseil d'administration.

0808596